



Pour pouvoir analyser vos données, les scientifiques ont besoin de connaître le contexte dans lequel vous avez réalisé vos observations : êtes vous en milieu urbain ou rural ? avez-vous observé vos plantes sur des pieds d'arbres ou dans sur des murs ? Toutes ces informations sont susceptibles d'expliquer la répartition des plantes observées. Cette description de l'environnement proche est appelée « Zone d'observation » sur le site Vigie-Nature École (accessible depuis votre menu utilisateur). Pour vous permettre de préparer la création de vos zones d'observations, voici une liste des informations qui vous seront demandées.

Que va-t-on vous demander ?

01 La localisation précise de votre zone d'observation

- Adresse complète avec la possibilité de positionner plus précisément le curseur sur la carte (par exemple, pour placer le curseur sur la plage étudiée).
- Placer un deuxième point sur la carte pour évaluer la longueur de la zone étudiée
- Côté de la rue inventorié :
 - Pair
 - Impair
 - Les deux
 - Autre

02 C'est tout !



Bon à savoir !

Une fois votre zone d'observation créée, elle sera immédiatement accessible à vos élèves et le restera tant que vous ne changez pas d'établissement.

Pensez à la mettre à jour si des modifications y sont apportées.

